REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunévillois

exercice : 29

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le trente Mars à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 21/03/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME

Mandat de procuration :

<u>Absents/Excusés</u>: Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX, Linda KWIECIEN, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, René WAGNER

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno MINUTIELLO

Membres présents	20
Absents ayant donné mandat de procuration	
Absents	10
Votants	

<u>Délibération 2022 0025</u> Mobilité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

MOBILITÉ: ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE SCHEMA CYCLABLE

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, un marché public à procédure adaptée a été mis en place pour l'élaboration de l'étude pré-opérationnelle du schéma cyclable.

Les collectivités du Pays du Lunévillois souhaitent planifier sur une période de 15 ans les infrastructures et aménagements adaptés à tous les types d'usage du vélo, avec une priorité pour la complémentarité avec les autres modes de transport et l'intermodalité, pour faciliter les déplacements du quotidien et pour l'attractivité touristique. Il conviendra également d'en assurer en permanence la promotion. Ce schéma tiendra compte du contexte spécifique des territoires ruraux à faible densité.

En conséquence, le Pays du Lunévillois souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire dont les compétences techniques sont démontrées mais également spécialisé dans l'organisation, l'animation, la coordination et le suivi des débats et des réunions de travail puis dans leur synthèse

5 candidats ont déposé une offre :

	Tarif /40	Compréhension /7	Méthodologie /8	Livrables /8	Concertation /7	Planning /15	Equipe /8	Expériences /7	Total /100
TTK	24.5	6.75	8	7.25	6	12.25	5.50	6	76.25
ITEM Etudes e Conseils	36.5	3	6.5	7	4.75	11.75	6.5		77.25
B&L évolution	29	4.25	8	7.5	6.25	12.5	7.5	7	82
Immergis	40	4.5	6	3.25	3	12.5	4		78.75
Inddigo	Non re	ecevable							0

Au vu du rapport d'analyse et suite à la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 14 mars 2022, il est proposé d'attribuer le marché à B&L évolution, pour un montant de 75 450 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Président et vu le rapport de la commission d'appel d'offres, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché d'assurance à B&L évolution, pour un montant de 75 450 € TTC,
- AUTORISE le Président à notifier le marché correspondant à l'entreprise retenue conformément aux offres de prestations présentées,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce marché,
- AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat en découlant,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets annexes mobilité
 2022 et le seront sur les exercices suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 5 avril 2022 Philippe DANIEL Président.